Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 17 octobre 2005

établissant des dispositions supplémentaires relatives à la surveillance de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages

[notifiée sous le numéro C(2005) 3877]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2005/731/CE)

(JO L 274 du 20.10.2005, p. 93)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2010/367/UE de la Commission du 25 juin 2010	L 166	22	1.7.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2005D0731:20091107:FR:PDF